

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-027- 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard M OULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET			
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	10	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			59

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE

AIDE FINANCIERE POUR LES INITIATIVES DES JEUNES DU TERRITOIRE : SOUTIEN DE L'ASSOCIATION « 4 AILES POUR UN SOURIRE » POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY EN 2015

Sur proposition de Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la jeunesse,

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, la Communauté d'agglomération du Libournais affirme sa volonté de soutenir les initiatives individuelles et collectives de jeunes du territoire.

Pour cela, un dispositif d'aide est reconduit et élargi à l'échelle du territoire communautaire, et permet d'apporter un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets portés par un ou plusieurs jeunes, parfois même organisés sous la forme associative.

4L Trophy est une manifestation humanitaire qui permet aux 1200 équipages d'acheminer 50Kg de fournitures scolaires et sportives sur un parcours d'environ 6 000 kms traversant la France, l'Espagne et le Maroc à destination des enfants du Sud Marocain en difficulté.

L'association « 4 ailes pour un sourire » a pour projet d'y participer et sollicite auprès de La Cali une aide aux frais d'inscription pour un montant de 250 €.

Vu l'avis de la commission jeunesse du 10 décembre 2014,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 février 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association « 4 ailes pour un sourire » une subvention de 250 € au titre des frais de fonctionnement,
- signer la convention et tous documents s'y afférant.

Imputation budgétaire : Chapitre 67 - article 6714 Fonction 422 – service gestionnaire et destinataire PRIJO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne
Le Président, Philippe BUISSON
18 FEV. 2015



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-028 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard M. USSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard M OULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET			
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	10	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			59

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE

« ESPACE JEUNES » A ABZAC - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE DU TERRAIN AVEC LA COMMUNE D'ABZAC

Sur proposition de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge de la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales (article L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10 et L 2122-23), les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Présidents,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2013, donnant délégation au Président, pour la validation des programmes d'opérations d'investissement et de la signature des conventions de co-maîtrise d'ouvrage public,

Vu le programme d'opération d'investissement pour la rénovation, la construction d'un équipement à vocation municipale et communautaire sur la Commune d'Abzac validé le 26 juillet 2013,

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment neuf sur la Commune d'Abzac en date du 13 août 2013, désignant La Cali coordonnateur administratif notamment pour la passation et le suivi d'exécution des marchés,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R423-1,

Madame Sabine Aggoun expose que le projet de construction d'un espace jeunes sur la commune d'Abzac vise, pour La Cali sa compétence jeunesse et pour la commune d'Abzac sa compétence politique sportive.

Ce projet situé sur la parcelle A379 appartenant à la Commune d'Abzac, nécessite :

- la démolition des sanitaires et d'un bâtiment (anciennement destiné aux activités sportives de la commune) afin de construire un espace jeunes communautaire plus adapté aux besoins du service,
- la rénovation du bâtiment communal adjacent existant.

Ce projet de bâtiment partagé a pour but de répondre à plusieurs objectifs :

- Pour la commune, optimiser l'aménagement d'un espace clé de son territoire ; assurer la réhabilitation d'un bâtiment municipal occupé par une association sportive (club-house de l'association de football),
- Pour La Cali, déplacer un service jeunesse déjà existant sur la commune d'Abzac, dont la fréquentation importante nécessite des locaux plus adaptés aux besoins des usagers et aux normes en vigueur : espace de plain-pied, à distance des voies de circulation, et à proximité des équipements sportifs de la commune,
- Pour les deux, optimiser les coûts d'investissement sur la base d'un potentiel bâti et foncier existant.

Le coût global de cette opération est estimé à 259 954,44 €-HT réparti comme suit :

- 131 298.11 €-HT pour la Commune d'Abzac,
- 128 656.33 €-HT pour La Cali.

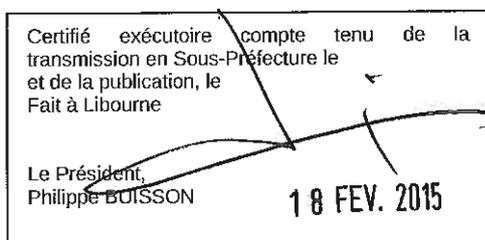
La Cali a la volonté d'assurer la maîtrise foncière de tout équipement qu'elle construit pour l'exercice de ses compétences ; il est donc proposé de signer l'acte de vente en la forme administrative, à l'euro symbolique, pour la surface du bâtiment à usage unique de la Cali soit environ 115 m², situés sur la parcelle cadastré A379 d'une surface totale de 14 928 m². Le plan de bornage sera joint à l'acte, avec l'ensemble des servitudes nécessaires au fonctionnement de l'équipement.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la nouvelle parcelle destinée à accueillir l'espace jeunes et cédée par la commune d'Abzac,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente en la forme administrative ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et prendre en charge les frais inhérents.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais